



ÊTRE RECONNU-ES COMME
LES PROS DE L'ÉCOLE.
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



[Site Internet](#)

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Samedi 13 juin 2020

Nous vous invitons à nous rejoindre dès maintenant pour l'année 2020-2021, pour être plus nombreuses et nombreux encore, et donc plus forts, afin de défendre l'école publique, les droits des personnels et les valeurs auxquelles est attaché le SNUipp-FSU.



[Facebook](#)



Le Conseil Syndical du SNUipp-FSU66 a décidé que les adhésions reçues en mai et juin 2020 correspondront à une adhésion pour l'année scolaire 2020-2021 ainsi qu'à une syndicalisation gratuite jusqu'au 31 août 2020.



[@SNUIPP66](#)

[Adhésion 2020-2021](#)



Mouvement 2020 : résultats lundi ... ou pas !

Les résultats du mouvement devraient être envoyés par l'administration ce lundi 15 juin.

e-dossier
mouvement

Lors d'une réunion ce mercredi, le DASEN nous a annoncé que les fichiers de travail n'étaient toujours pas arrivés dans les bureaux du service des personnels ... Un retard de publication n'est donc pas impossible !

Dès la publication des résultats, nous invitons l'ensemble des collègues qui auront le sentiment de subir une erreur à faire un recours auprès de l'administration départementale. Nous publierons la marche à suivre.



Monsieur le Ministre, Messieurs les journalistes, les enseignants sont bien là

Quand dans la même phrase le ministre de l'Éducation nationale dit « toutes les familles qui le souhaitent devront pouvoir scolariser leur enfant même partiellement » et « le protocole est inchangé », on assigne à l'école un objectif intenable et, par ricochet, on jette l'opprobre sur les enseignants. En tenant compte du protocole, dont les 4 m² par enfant, l'exercice est en effet impossible et pourrait au mieux déboucher sur un accueil partiel de davantage d'enfants ce qui ne correspond pas à la demande légitime des familles. Le ministère sait très bien que l'école ne peut pas tenir cette promesse mais dégage ainsi sa responsabilité et entretient le doute sur la présence des enseignants. De même, en faisant rêver sur un accueil périscolaire parallèle qui ne peut être organisé partout, il se dédouane sur les municipalités.

Les enseignantes et les enseignants des écoles sont là. Ils l'ont été pour accueillir les enfants de soignants sans masques et sans gel pendant de longues semaines.

Ils l'ont été pour l'enseignement à distance où ils ont dû improviser à la hâte sans matériel

professionnel et sans formation, maintenant activités scolaires et lien précieux avec leurs élèves. Ils ont été là à la reprise dès que l'école a ouvert pour assurer la scolarisation en présentiel mais aussi en distanciel. Nombre d'entre eux effectuent une double journée entre élèves présents et élèves à distance. Des enseignants ont même été désignés par les inspecteurs pour se consacrer uniquement à l'enseignement à distance car seule une minorité d'élèves peut être accueillie dans les écoles.

Par ailleurs la stratégie ministérielle du volontariat des familles qui tourne le dos à l'école de tous et toutes, freine le retour des élèves ayant le plus besoin d'école et est un facteur de creusement des inégalités.

Une enquête du SNUipp-FSU indique que moins de 10% des personnels enseignants sont concernés par des problèmes de santé ou de vulnérabilité de leur entourage, et ne peuvent aujourd'hui reprendre la classe en présentiel. Bien loin donc, des 40% qui seraient soi-disant « dans la nature ».

Comme tous les salariés, les enseignants doivent rendre des comptes à leur hiérarchie qui sait qu'ils travaillent et témoigne d'ailleurs de la qualité de leur engagement pour faire classe, en présentiel comme en distanciel, dans les conditions imposées par le protocole sanitaire. Ils sont bien là et une fois de plus ils tiennent le système éducatif à bout de bras tandis que le ministère censé les soutenir entretient le flou sur des chiffres fantaisistes, une manière de déplacer le projecteur et de les rendre responsables d'une situation particulièrement mal gérée.



Le 16 juin, mobilisations pour la santé

Après les applaudissements de 20h, c'est maintenant dans la rue aux côtés des personnels hospitaliers qu'il faudra défendre un grand plan de développement pour l'hôpital public. Une première grande journée nationale d'action qui sera également l'occasion de rappeler le travail et l'importance de tous les services publics lors de cette crise sanitaire.

« Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché » expliquait Emmanuel Macron lors de son allocution du 12 mars dernier. Fort bien ! La FSU, la CGT, FIDL, Solidaires, l'Unef et l'UNL appellent à la mobilisation le 16 juin prochain afin de le lui rappeler.

Le [communiqué intersyndical et interprofessionnel publié pour l'occasion](#) indique que "Les personnels de santé, du médicosocial, du social, des Ehpad, dans l'éducation nationale seront mobilisés pour exiger des moyens conséquents pour de bonnes conditions de travail assurant ainsi un service public de qualité pour toutes et tous les usagers et patients.

Cette mobilisation s'inscrit dans une volonté plus générale de changement pour reconstruire le monde d'après. Elle prolonge les propositions du collectif regroupant vingt organisations associatives et syndicales « [Plus jamais ça ! Un monde à reconstruire, 34 mesures pour un plan de sortie de crise](#) ».

Les services publics, colonne vertébrale de la société, ont été et continuent d'être démantelés. La crise a montré à quel point ils sont essentiels. Le 16 juin sera l'occasion de revendiquer la reconstruction d'un service public de qualité, au plus près des citoyens et citoyennes dans l'ensemble des territoires. Un premier pas pour que le monde d'après soit différent du monde d'avant...

À Perpignan, la mobilisation, soutenue par la CGT, la FSU, Solidaires et le collectif Inter urgences, prendra notamment la forme d'un village de la santé installé sur la place Catalogne, ce mardi à partir de 10 h 30.

Pour en savoir plus, lire [l'article dédié au 16 juin sur le site de la FSU66](#)



Accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle

Les 2 CAPD pour entériner les passages à la hors classe et à la classe exceptionnelle sont prévues **le jeudi 2 juillet**. Cette date reste à confirmer.

La Hors Classe

Depuis la mise en place des accords PPCR, le SNUipp-FSU a porté avec force dans toutes les instances, la nécessité d'obtenir l'égalité entre le 1er et 2nd degré sur l'accès à la hors classe.

Un arrêté publié au JO du 10 janvier 2020 relève le taux d'accès des professeurs des écoles à la Hors Classe à 17% (au lieu de 15.10% en 2019). Ce taux, conformément aux accords PPCR, est désormais identique à celui du second degré.

De même, le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions pour que la prise en compte des fins de carrière de PE soient établies dans l'accès à la hors classe comme c'est le cas pour les autres corps et que la situation des anciens instituteurs soit réellement prise en compte !

Comme à leur habitude, les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 conseillent et accompagnent tous les collègues qui font appel à eux. Pour cela, comme pour le mouvement, les promotions, les permutations nationales, vous pouvez consulter notre site dédié : [e-hors classe 66!](#)

- Vous voulez connaître toutes les règles de la hors classe ? [Rendez-vous sur e-hors classe 66 !](#)
- Vous voulez calculer votre barème ? [Rendez-vous sur e-hors classe 66 !](#)
- Vous voulez compléter votre fiche de contrôle syndical ? [Rendez-vous sur e-hors classe 66 !](#)

La Classe Exceptionnelle

Le ministère a fait le choix de créer un 3ème grade, la classe exceptionnelle, qui a vocation « à reconnaître les parcours exceptionnels » !

Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que l'aspect pyramidal des corps d'enseignants soit renforcé et a demandé que l'ensemble des PE puisse atteindre la classe exceptionnelle avant la retraite ce qui ne sera pas le cas.

Seule une minorité de collègues pourra y accéder.

Conditions de promouvabilité : tous les professeurs d'école à la Hors Classe en activité, en détachement, mis à disposition d'un organisme ou en situation particulière (CLM...).

Retrouvez toutes les explications sur les 2 viviers, le fonctionnement, ... [sur notre site Internet en cliquant ici.](#)



Ejectée par la porte lors du débat sur la loi Blanquer

l'obsession de donner un statut hiérarchique à la direction revient par la « fenêtre de tir » parlementaire du groupe LREM

[Lire ICI le dossier Direction et fonctionnement de l'école réalisé par le SNUipp-FSU](#)

Finalement c'est le 22 juin que la proposition de loi Rilhac sur les directeurs d'école sera étudiée par l'Assemblée nationale. Pour un texte déposé le 12 mai, c'est une accélération record ! Un texte qui laisse croire à quelques avancées, par ailleurs imprécises, mais esquisse surtout une caporalisation de la fonction déguisée sous la formulation « d'emploi fonctionnel » ...

[Lire la suite sur le site du SNUipp-FSU](#)

Sans surprise, le contexte de crise sanitaire sert d'appui pour reprendre un dossier que notre mobilisation a mis en échec il y a un an lors du vote de la loi Blanquer, la bien nommée « *loi pour une école de la confiance* » ...

Cette proposition de loi ne peut directement mentionner un statut qui est rejeté par une écrasante majorité de la profession, comme l'a démontré l'enquête du SNUipp-FSU et l'a confirmé la consultation ministérielle de cet automne où moins de 10% des répondants souhaitaient un statut pour la direction d'école.

Pour Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des Inspecteurs, "**L'emploi fonctionnel fabrique de la pression hiérarchique permanente**", estime Paul Devin. "**Dans la proposition de loi Rilhac, le directeur est délégataire de l'autorité académique : ça ouvre la possibilité dans les textes d'une application très large dont on ne connaît pas encore les limites.** Même l'organisation pédagogique de l'école pourrait passer sous l'autorité du directeur. La proposition de loi dit qu'il faut que le directeur "prenne toutes dispositions nécessaires" pour le bon fonctionnement des écoles. "Chatel résumait bien les objectifs de cette loi : l'école a besoin de chefs". Pour Paul Devin, les questions de la charge de travail et de la rémunération des directeurs sont les vraies questions. "Il ne faut pas rester sur le statu quo".

Pour Francette Popineau, secrétaire générale du SNUipp-FSU, « **pour les directeurs, l'emploi fonctionnel peut paraître "alléchant", "mais c'est toujours avec des contreparties fixées dans la loi.** Il faut que les directeurs aient du temps et des décharges. Il faut qu'ils soient reconnus par des indemnités à la hauteur de leur engagement. C'est ça l'essentiel. **Mais la loi ne prévoit rien sauf la décharge à partir de 8 classes mais en échange d'autres charges de travail.** »

Lire aussi : **[L'analyse de Claude Lelièvre.](#)** Dans un brillant rappel historique, l'historien de l'Éducation revient sur la proposition de loi Rilhac. Il montre les tentatives répétées pour instaurer l'autorité d'un directeur sur les professeurs des écoles et leurs échecs.



Temps partiel : et si ma demande de temps partiel est refusée ? Quels recours ?

L'administration envoie en ce moment les arrêtés « papier » dans les écoles de rattachement. La décision devrait être rapidement visible dans votre I-prof (Onglet « Votre dossier » puis « Carrière » puis « Modalités de service »)

Le SNUipp-FSU 66 a eu confirmation que des refus ont été envoyés à des collègues. **[Les collègues concernés ont reçu un mail sur leur boîte professionnelle.](#)**

[Si vous êtes dans cette situation, des recours sont possibles !](#) Contactez-nous afin que nous puissions vous accompagner dans cette démarche !

Le SNUipp-FSU 66 rappelle que chacune et chacun des personnels doit pouvoir choisir sa

quotité de travail !

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignants dans le département, déchargés d'une partie de leur temps de travail, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqués par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants et aussi sur les 25 membres du conseil syndical pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : @snuipp66 Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : et si vous vous syndiquez ?

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD